



RAPPORT ANNUEL 2016



APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »

MISSION ET VISION DE L'ASSOCIATION

L'APSSAP (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale) a été fondée en novembre 1983 à la suite d'une entente entre les représentants de l'employeur et les représentants des travailleurs.

Chef de file reconnu, avant-gardiste et promoteur efficace de la prévention, elle a pour mission de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des personnes du secteur de l'Administration provinciale. Elle a donc pour objet de fournir aux travailleurs et aux gestionnaires, appartenant au secteur qu'elle représente, des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique.

Le secteur de l'Administration provinciale regroupe le gouvernement, ses ministères et les organismes, dont le personnel est nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la Fonction publique (LRQ, chap. F-3.1). Plusieurs autres organismes et associations accréditées font également partie du secteur.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom des membres du Conseil d'administration de l'APSSAP, nous vous présentons les activités réalisées pour l'année 2016.

Au cours des cinq réunions statutaires, les membres du Conseil d'administration ont été impliqués dans les activités qui se sont déroulées dans la continuité de celles du programme d'action triennal 2015-2017 et des orientations stratégiques définies pour soutenir la réalisation de celui-ci.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration s'est investi, notamment, des sujets suivants :

- rapport du comité de gouvernance et d'éthique
- rapport du comité sur l'évaluation des risques et tableaux des priorités
- élaboration d'un plan de communication avec diagnostics et pistes d'action
- demande de modification au Règlement sur les associations sectorielles paritaires
- plan stratégique 2015-2017 et programme d'action 2015-2017

▪ **Rapport du comité de gouvernance et d'éthique**

Au printemps 2016, un rapport sommaire sur l'autoévaluation des pratiques de gouvernance et du fonctionnement du Conseil d'administration a été présenté. Des recommandations et suggestions ont alors été soumises. Les travaux recommandés à moyen et à long termes, visent à assurer une saine gouvernance et seront soumis à un comité sur l'évaluation des risques organisationnels à l'APSSAP. De plus, à la suite de l'annonce du départ du directeur général, le comité de gouvernance et d'éthique s'est mis en œuvre pour assurer la relève.

▪ **Rapport du comité sur l'évaluation des risques et tableaux des priorités**

En juin 2016, un comité, composé des coprésidents et de trois membres du Conseil d'administration (CA) a été mis en place afin d'identifier et d'évaluer les risques de l'APSSAP et de faire les recommandations qui s'imposent au Conseil d'administration. À la suite des travaux, des recommandations ont été soumises aux membres du CA. Une grille sur l'évaluation des risques a été présentée aux membres du CA, en décembre 2016. Plusieurs recommandations ont alors été émises et seront entreprises en 2017.

▪ **Élaboration d'un plan de communication avec diagnostics et pistes d'action**

À l'automne 2016, une étude a été réalisée sous forme de sondage auprès des abonnés et des coordonnateurs pour comprendre leurs besoins, permettant ainsi, de poser un diagnostic afin d'établir les priorités en terme de communication. À la suite de ce rapport, il a été suggéré de

développer un nouveau site Web. Le nouveau site de l'APSSAP sera totalement transformé et actualisé.

De plus, pour s'assurer d'une bonne connaissance de l'offre de services de l'APSSAP, plusieurs rencontres de coordonnateurs ont été organisées, l'objectif étant de présenter les nouveaux services de l'APSSAP et dynamiser les comités de santé et de sécurité (CSS).

▪ **Demande de modification au Règlement sur les associations sectorielles paritaires**

Une demande officielle auprès de la Commission des Normes, de l'Équité, et de la Santé et de la Sécurité du travail (CNESST) afin qu'elle procède à une modification de la définition de notre secteur d'activités a été initiée en 2016. Cette modification réglementaire vise à inclure les nouveaux organismes et assurer la pérennité de notre organisation.

▪ **Plan stratégique 2015-2017 et programme d'action triennal de 2015-2017**

Les membres du CA se sont dotés d'indicateurs de gestion afin de mesurer l'avancement du plan stratégique 2015-2017 et de la réalisation du programme d'action 2015-2017. La grande majorité des actions sont complétées ou en voie de l'être.

En terminant, nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration qui nous ont quittés au cours de l'année ainsi qu'à souhaiter la bienvenue aux nouveaux. Ainsi, soulignons le départ de Mesdames Suzanne Chiricota, du Centre des services partagés du Québec, Guylaine Queenton, du Curateur public et Messieurs Michel Carignan du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec ainsi que Daniel Rolland, de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

Ces personnes ont passé le flambeau à Mesdames Hélène Comtois, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Kim Pelletier, Ministère de la Justice et Messieurs Alphée Simard de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec ainsi que Patrick Audy du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec.

Le Directeur de l'APSSAP, M. Jean Bruneau, a quitté le 25 novembre dernier afin de relever d'autres défis. Au cours de son mandat, il a amélioré l'efficacité de notre organisation tout en s'assurant de la qualité des services auprès de la clientèle.

Un départ annonce bien entendu une arrivée. Mme Marie Leclerc, nouvelle directrice, s'est jointe à l'APSSAP le 30 janvier dernier. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail. Elle occupait le poste de Directrice de la santé des personnes au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ses qualités de gestionnaire, ses connaissances exceptionnelles, son leadership mobilisateur et sa capacité à rallier en font un atout des plus positifs dans le développement futur de notre organisation.

Enfin, au nom du Conseil d'administration, nous tenons à remercier l'ensemble du personnel pour leur implication et leur contribution à l'avancement de l'APSSAP et plus particulièrement à M. Jean-Philippe Lamonde qui a occupé l'intérim jusqu'à l'arrivée de Mme Leclerc.

La santé et sécurité est en étroite relation avec les changements qui s'opèrent dans le monde du travail. Et l'APSSAP a su, hier comme aujourd'hui, s'ajuster en conséquence. Ce faisant, notre association a su répondre aux besoins des employeurs et des travailleurs, et nous serons là pour soutenir l'APSSAP face aux nombreux défis qui l'attendent.



HÉLÈNE ROCHEFORT
Coprésidente syndical



GILLES CÔTÉ
Coprésident patronal

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les activités de l'année 2016 se sont inscrites dans la continuité du programme d'action triennal 2015-2017 orienté vers de nombreux nouveaux services touchant nos principaux champs d'intervention.

L'Association continue à maintenir une offre de services imposante et variée. Pour y arriver, la consolidation de nos façons de faire et l'optimisation des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques ont été revues et améliorées. Assurément, une attention toute particulière à la gestion des dépenses a permis d'accroître l'efficacité dans les services, entre autres, avec l'acquisition d'équipements performants.

L'APSSAP a toujours eu le souci d'améliorer ses performances, de bonifier les connaissances et les compétences des conseillers en vue de garantir une expertise de qualité et d'élargir les services à une clientèle diversifiée.

En 2016, le personnel de l'Association a réalisé 811 interventions, il s'agit d'une hausse de 36,5% comparativement à 2015. C'est plus de 5570 participants, regroupés dans une soixantaine de ministères, d'organismes et d'associations accréditées, qui ont pu profiter des services de l'APSSAP, que ce soit pour de la formation tout type confondu, des conférences, des ateliers, des conseils et de l'assistance technique de tout genre ainsi que des démarches d'accompagnement spécialisées.

Les services de l'APSSAP se regroupent sous cinq grands thèmes : l'organisation de la prévention, l'ergonomie et la prévention des troubles musculosquelettiques, la santé psychologique, la prévention de la violence avec la clientèle agressive et la sécurité des travailleurs.

Nouvellement nommée directrice générale, je suis enchantée de constater la qualité des interventions et l'expertise détenue par l'APSSAP. Je tiens à souligner l'excellent travail et le professionnalisme des membres du personnel qui font preuve de créativité et d'originalité dans le développement de services. Ils ont à cœur le service à la clientèle et s'ajustent aux nouvelles problématiques en émergence. Je tiens à les remercier pour leur précieuse collaboration et leur participation à l'atteinte des objectifs fixés.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration qui ne ménagent pas les efforts pour promouvoir leur Association et en faire une référence en santé et sécurité du travail.



Marie Leclerc
Directrice générale

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle d'un Conseil d'administration est de définir les orientations qui doivent guider l'élaboration d'un programme d'action. Le CA permet, entre autres, à son Association de se développer et d'atteindre un haut niveau de performance, en fonction de la vision et de la mission de l'organisation.

Ainsi, pour chacune des problématiques présentes dans le secteur de l'Administration provinciale, desquelles doivent découler nos activités, plusieurs orientations ont été retenues et mises de l'avant.

Organisation de la prévention

- Promouvoir les comités de santé et de sécurité
- Redynamiser les comités de santé et de sécurité existants
- Contribuer à rendre les comités de santé et de sécurité plus visibles dans leur milieu
- Mettre à la disposition des comités de santé et de sécurité tous les moyens et les outils nécessaires à leur fonctionnement

Ergonomie et prévention des TMS

- Impliquer davantage les comités de santé et de sécurité dans les dossiers touchant l'ergonomie
- Mettre l'accent sur la prise en charge par le milieu, en favorisant la formation de personnes-ressources en adaptation de poste de travail
- Revoir l'offre de services en ergonomie afin de rejoindre davantage les priorités de la CNESST en matière de troubles musculosquelettiques



Santé psychologique

- Être un chef de file, présent et visible auprès de sa clientèle
- Mettre l'accent sur la promotion de la démarche de prévention portant sur l'identification des risques psychosociaux et sur la qualité de vie au travail
- Assurer une vigie continue au regard des nouvelles tendances (mobilisation des équipes, reconnaissance, préjugés, harmonisation travail-vie personnelle, etc.)
- Concevoir tout document, atelier ou conférence en relation avec ces nouvelles tendances
- Enrichir l'offre de services en santé psychologique en conséquence

Violence et clientèle agressive

- Continuer d'enrichir l'offre de services et nos communications à l'intention de notre clientèle
- Assurer le développement des connaissances
- Accroître l'expertise de l'APSSAP
- S'adapter aux besoins et composer avec les contraintes du milieu

Sécurité des travailleurs

- Développer davantage l'offre de services de l'APSSAP
- Prévoir l'expertise nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences légales et aux besoins du secteur



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE PATRONALE

Gilles Côté, coprésident

Secrétariat du Conseil du Trésor

Nadine Carrier

Ministère de la Sécurité publique

Olivier Bouchard

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Cynthia Gilbert

Sûreté du Québec

Sophie Couture

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Kim Pelletier (Suzanne Chiricota – Centre de services partagés du Québec)

Ministère de la Justice

Hélène Comtois (Guylaine Queenton – Curateur public du Québec)

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Poste vacant (Marie Leclerc - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)

PARTIE SYNDICALE

Hélène Rochefort (Michel Carignan, coprésident)

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Patrick Audy

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Normand Desbiens

Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec

MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION

ADMINISTRATION

Marie Leclerc (Jean Bruneau)
Directrice générale

Pascale Azoulai
Technicienne en administration

Suzanne Letarte
Agente de bureau

Guylaine Rhéaume
Agente de bureau

PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Conseillères et conseillers en prévention

Alexandre Côté

Annie Drouin

Julie Forest

Michel Foint

Daniel Grenier

Renée Hamel

Jean-Philippe Lamonde

Claire Marien

Esther Thibault

COMMUNICATION ET MARKETING

Le service des communications et du marketing a pour objectif de soutenir l'ensemble des activités de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique de l'APSSAP. Dans le cadre de cette mission, nous développons et mettons à jour différents moyens de communications nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'organisation, notamment un site Web principal, un système de formation en ligne (Adapte), une infolettre et une foule de documents imprimés.

	Statistiques
SITE WEB (apssap.qc.ca)	
▪ Utilisateurs	22 624
▪ Pages consultées	79 752
FORMATION EN LIGNE (adapte.ca)	
▪ Utilisateurs	6 841
▪ Pages consultées	28 520
INFOLETTRE (par courriel)	2 728
▪ Nombre d'abonnés*	

*Moyenne de la dernière année

Cette année encore, en tant que partenaire de la CNESST, nous avons été présents lors des grands événements promotionnels en santé et sécurité, notamment au Grand rendez-vous santé et sécurité du travail dans diverses régions du Québec, ainsi que collaborateur lors des forums en santé et sécurité du travail.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Nous avons pour principal objectif de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs et des gestionnaires de notre secteur. Dans le cadre de cette mission, nous offrons tous les services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique nécessaires au bon fonctionnement des comités de santé et de sécurité.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous	4	86
▪ La santé et la sécurité, c'est aussi vrai dans les bureaux	6	180
▪ Prévenons les chutes et les glissades	2	228
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
▪ Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et sécurité	15	92
▪ Inspection des lieux de travail et enquêtes d'accidents	11	62
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
▪ Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et sécurité	14	113
▪ Inspection des lieux de travail et enquêtes d'accidents	5	27
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Support aux comités en matière d'organisation de la prévention (en continu)		

En 2016, les efforts déployés afin d'améliorer le thème sur « l'organisation de la prévention » ont grandement contribué à l'ajustement de notre offre de services. En effet, nous avons travaillé dans une optique d'adaptabilité de nos produits en fonction des besoins de notre clientèle et de leurs réalités particulières. Chaque demande reçue est analysée individuellement afin d'offrir le type de services le plus adapté possible. Ainsi, nous privilégions encore et toujours les formations ministérielles aux formations interministérielles.

Premiers intervenants dans le milieu, les comités de santé et de sécurité peuvent compter sur les conseillers de l'APSSAP et sur les différents outils et services qui sont mis à leur disposition pour les aider dans leur fonctionnement. L'implication des divers syndicats et des coordonnateurs en santé et sécurité demeure une des clés de la pérennité des comités.

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

L'ergonomie est la discipline qui s'intéresse aux interactions entre les individus et le travail, que ce soit au regard des tâches exécutées, de l'organisation du travail, des équipements, du lieu, des matériaux et des substances utilisés. Notre objectif est donc d'améliorer le bien-être des travailleurs et des gestionnaires et d'accroître l'efficacité globale du travail. Nous recherchons le compromis entre les exigences de la performance et les exigences liées à la santé et à la sécurité des travailleurs. Les services que nous offrons concernent particulièrement l'adaptation des espaces physiques de travail et des éléments qui les composent.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ Le travail de bureau	40	599
FORMATION EN LIGNE		
▪ Adapte : l'ergonome virtuel	-	6 841
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
▪ Personnes-ressources en adaptation de poste de travail	32	145
▪ Mise à jour : personnes-ressources en adaptation de poste	19	77
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Évaluation et adaptation de postes de travail	398	676
▪ Support aux personnes-ressources (en continu)		
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
▪ Projet majeur d'aménagement de l'environnement de travail	9	40

PROJETS MAJEURS D'AMÉNAGEMENT

Les projets majeurs d'aménagement touchent plusieurs travailleurs ou plusieurs postes dans un même établissement. L'implication proactive de l'APSSAP permet de faire des recommandations quant au mobilier, au matériel informatique, aux accessoires, aux méthodes de travail et à l'organisation physique des lieux. L'ensemble des intervenants (direction des ressources humaines, direction des ressources matérielles, unité administrative, employés visés) rendent possible la réalisation de chacune des phases du projet.

La première phase consiste à observer les activités de travail et à rencontrer de façon individuelle et en groupe les personnes impliquées afin d'identifier les besoins particuliers des travailleurs. Le portrait global de la situation nous permet de discuter en groupe de quelques hypothèses quant à l'aménagement et aux méthodes de travail. Dans une seconde phase, un rapport et un plan d'aménagement sont présentés à l'équipe. Les discussions qui s'en suivent permettent de valider les constats et l'analyse des conditions d'exécution du travail, nous permettant ainsi, d'émettre des recommandations. Enfin, une rencontre a lieu après la transformation du milieu de travail et celle-ci est l'occasion de proposer de nouvelles méthodes de travail à privilégier et d'ajuster les nouveaux postes de travail.

En 2016, les projets majeurs d'aménagement ont porté sur :

- Poste d'accueil dans un palais de justice – ministère de la Justice
- Aménagement de l'aire des bureaux des greffiers audienciers d'un palais de justice – ministère de la Justice
- Poste de contrôle des quartiers cellulaires d'un palais de justice – ministère de la Sécurité publique
- Poste d'accueil du centre sportif du Parc olympique de Montréal – Régie des installations olympiques
- Poste de travail dynamique au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Services Québec)
- Introduction de postes d'ordinateur dans des laboratoires à même les aires de travail – Institut national de santé publique (Laboratoire de santé publique du Québec)

ERGONOMIE VÉHICULAIRE

Plusieurs interventions ont porté sur l'ergonomie véhiculaire :

- Élaboration de fiches décrivant les ajustements possibles dans les différents modèles de véhicules utilisés par les contrôleurs routiers
- Aménagement de l'habitacle des nouveaux fourgons cellulaires du ministère de la Sécurité publique
- Évaluation de l'habitacle de deux véhicules de patrouille qui a mené à une série de conférences sur l'ergonomie véhiculaire et les principes guidant l'ajustement d'un poste de conduite (établissement de détention de Québec)

DÉVELOPPEMENT

Les Trucs et Astuces ont été révisés. Les textes rendus obsolètes par les changements technologiques ont été retirés. De nouveaux Trucs et Astuces seront mis en ligne en 2017.

PARTENARIAT AVEC L'IRSST

L'APSSAP est présente sur le comité d'experts formé pour développer le ***Guide de bonnes pratiques pour la prévention des TMS liés à la bureautique.***

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

La santé psychologique au travail est une préoccupation importante pour notre clientèle, qui souhaite offrir un milieu de travail sain et performant. Les services offerts en santé psychologique par l'APSSAP s'inscrivent dans cette perspective. En effet, les comités de santé et de sécurité (CSS) et les équipes naturelles de travail ont une capacité à agir sur les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés et sur leurs facteurs de protection. Nous misons donc sur l'accompagnement offert aux CSS et aux équipes naturelles de travail pour favoriser la prise en charge de la prévention. Nous offrons d'ailleurs de nombreux services visant à atteindre cet objectif.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ La santé psychologique au travail, pour y voir plus clair	5	224
▪ Stress au travail : à chacun son cinéma	3	150
▪ Les défis du changement	5	130
ATELIERS		
▪ Le respect au travail	2	24
▪ J'enrichis mes communications	17	198
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Atelier La santé psychologique au travail : une opportunité pour les CSS	8	54
▪ Support aux comités en matière de santé psychologique (en continu)		

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LE DOSSIER EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE?

Depuis 2015, l'APSSAP a poursuivi ses efforts visant à faciliter la prise en charge de la prévention par les milieux de travail. À cet effet, nous avons mis en ligne une courte vidéo expliquant brièvement aux membres des CSS en quoi consistait cette prise en charge. En 2016, nous avons accompagné plusieurs CSS pour leur permettre de développer leurs connaissances sur ce dossier et d'élaborer des plans d'action structurés qui tiennent compte de leur capacité d'agir. Cet accompagnement est très apprécié par notre clientèle, particulièrement pour ce qui est de l'évaluation des risques psychosociaux (RPS). Nous vous rappelons qu'une démarche d'évaluation des RPS a été développée pour les équipes naturelles de travail et est proposée à notre clientèle lorsque cela s'avère pertinent. Cette démarche comprend un court questionnaire non standardisé, disponible en ligne et administré par des conseillers de l'APSSAP pour en assurer la confidentialité. Le questionnaire est suivi d'un focus groupe avec les équipes naturelles de travail.

De plus, deux conseillers sont maintenant certifiés par l'INSPQ pour l'utilisation de leur grille d'identification des RPS.

Au cours des prochaines années, nous allons faciliter et bonifier cet accompagnement sous la forme de divers moyens pédagogiques.

RENCONTRES AVEC DES PARTENAIRES

Considérant que d'autres acteurs ont un impact majeur dans la prévention en santé psychologique au travail, l'APSSAP, dans un souci d'arrimage, a amorcé une série de rencontres avec les directions de ressources humaines (DRH) de plusieurs ministères et organismes. L'objectif visé de ces rencontres est d'assurer une synergie entre les services de l'APSSAP et ceux des DRH, qui sont souvent complémentaires. Jusqu'à maintenant, ces rencontres se sont avérées des plus pertinentes pour faciliter la prise en charge de la prévention par les milieux de travail.

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

Dans certains milieux de travail, il arrive parfois que les membres du personnel soient exposés à des manifestations de violence de la part des clients. Devant cette éventualité, l'employeur a la responsabilité de mettre en place des mesures préventives dans le but d'éliminer ou de contrôler de telles manifestations. Conformément à nos orientations visant la prise en charge du secteur, nous offrons des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance aux établissements qui souhaitent mettre en place un programme de mesures préventives.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ Les stratégies préventives dans les rapports avec la clientèle	3	75
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
▪ Intervenir en équipe	15	192
▪ Mise en place d'une équipe d'intervention en violence	10	83
▪ Comité de soutien DSPC (Direction des services professionnels et correctionnels - MSP)	1	5
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Aménagement sécuritaire des lieux de travail (en continu)		

LES FUSIONS DE 2016

L'année 2016 fut celle de nombreuses fusions dans les ministères et organismes donnant lieu à des déménagements, des réaménagements et à l'arrivée de nouveaux travailleurs dans les établissements. Ces changements structurels nécessitent de répertorier à nouveau les risques liés à la sécurité des travailleurs et de les réviser. L'APSSAP s'est donc assurée de soutenir les comités de santé et de sécurité dans leurs démarches préventives.

Une situation similaire s'est produite avec l'intégration de Services Québec au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Dans ce cas précis, les nouveaux aménagements prévus ont amené les équipes d'intervention à se questionner sur leur stratégie de prévention. L'APSSAP a joué un rôle déterminant auprès des équipes de travail afin de revoir les moyens de

prévention et a produit un outil sous forme d'aide-mémoire rappelant aux travailleurs les mesures préventives à mettre en place lors des interventions aux postes d'accueil dynamiques.

NOUVEAUX PROGRAMMES DE MESURES PRÉVENTIVES DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE AGRESSIVE

En plus des travaux débutés l'an dernier avec l'IVAC et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), région de l'est, l'APSSAP a débuté des travaux avec le Protecteur du citoyen et l'Office des personnes handicapées du Québec pour mettre en place des programmes de mesures préventives. Des rencontres de sensibilisation ont également eu lieu avec d'autres organisations.

LES STRATÉGIES PRÉVENTIVES DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE AGRESSIVE

Au cours de 2016, la conférence sur *les stratégies préventives dans les rapports avec la clientèle agressive* a connu une popularité auprès de notre clientèle. De ce fait, autant les travailleurs que les gestionnaires de la CNESST et du Curateur public du Québec ont témoigné d'une grande satisfaction à la présentation de cette conférence.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

L'employeur a la responsabilité de mettre en place diverses mesures concrètes pour prévenir les accidents du travail afin que les travailleurs aient droit à des conditions de travail qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique. Pour ce faire, une formation adéquate peut réduire ces risques. Ainsi, nous offrons des services de formation aux travailleurs dans le but de les informer sur la nature des risques présents dans leur milieu de travail et leur donner les connaissances nécessaires pour accomplir leur travail de façon sécuritaire.

	Interventions	Participants
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
▪ Gestion et suivi des matières dangereuses	1	3
▪ Conduite sécuritaire des chariots élévateurs	17	124
▪ Manœuvres sécuritaires de recul et visibilité autour des véhicules	9	121
▪ Manipulation sécuritaire de la scie à chaîne	16	110
▪ Travail sécuritaire en espace clos	28	442
▪ Transport de matières dangereuses	1	6
▪ Utilisation sécuritaire des ponts roulants et gréage	8	45
▪ Inspection d'atelier mécanique (CGER)	5	21
▪ Sécurité des machines et cadenassage	1	4
▪ Arrimage sécuritaire des charges	8	114
▪ Chutes en hauteur (harnais, etc.)	4	46
▪ Formateurs déneigement (techniciens sst-MTMDDET)	2	20
▪ Conférence Fatigue au volant	2	43
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
▪ Sécurité générale sur les chantiers de construction-6 ^e édition	7	83
▪ Rafrâichissement – chantiers de construction	2	42
▪ Personnes-ressources et formateurs SIMDUT	16	175
▪ Mise à jour personnes-ressources et formateurs SIMDUT (mise à niveau 2015)	18	225
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Analyse de tâches et élaboration de méthodes sécuritaires de travail	8	20
▪ Journées d'accueil au MTMDDET (combiné « sur mesure » de plusieurs formations)	15	511
▪ Support aux ouvriers et aux gestionnaires (en continu)		

La diversité des activités dans notre secteur, les disparités ministérielles et régionales amènent l'Association à offrir de multiples services adaptés à la réalité de chacune de ses clientèles. Cette diversification se concrétise plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité des travailleurs. Pour répondre à la fois aux particularités de leurs tâches et aux exigences légales, nous proposons une quinzaine d'options de formation.

DIFFÉRENTES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2016

Dix-sept formations différentes ont été dispensées au cours de l'année, ce qui représente près de 150 sessions destinées surtout au personnel ouvrier ou technique. L'année 2016 s'est démarquée en termes de nouveaux sujets : *Travail en hauteur (harnais), Fatigue au volant, Travail en espace clos 2016 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)*.

Pour mettre à jour les connaissances des travailleurs et ainsi répondre aux exigences quant aux cours obligatoires (*manœuvres de recul, chariots élévateurs, ponts roulants, chantiers de construction*), les contenus de l'ensemble de ces formations ont été actualisés et adaptés. À noter qu'en 2016, une nouvelle formation de formateurs sur le déneigement sécuritaire au MTMDET a été élaborée et dispensée.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

L'Association paritaire est accréditée par l'ASP-Construction pour donner le *Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction - 6ème édition*. En 2016, l'APSSAP a revu le contenu afin de répondre davantage aux besoins de notre clientèle. Sept sessions de 30 heures ont été dispensées par les trois conseillers en prévention, responsables de ce thème sur la sécurité des travailleurs.

SIMDUT : FORMATION DE FORMATEURS ET DE PERSONNES-RESSOURCES

Depuis plus d'une année (septembre 2015), c'est au-delà de 500 personnes qui ont assisté aux deux programmes de formation (base et mise à niveau). Les retombées des connaissances et des apprentissages de SIMDUT 2015 se concrétisent peu à peu dans les milieux de travail ce qui permet de faire, progressivement, des liens entre la formation et la réalité. D'ailleurs, les coordonnateurs en SST ont tous été informés en mai 2015 des impacts de ce nouveau système et sur les moyens mis à leur disposition pour intégrer la transition. Afin de respecter l'échéance légale de la mise en place complète du SIMDUT, fin 2018, l'APSSAP incite les coordonnateurs et les chefs d'établissement à s'assurer de la conformité de ce dossier dans leur milieu de travail.

Parallèlement, une autre activité de formation s'adressant aux membres des CSS a été développée pour la gestion des matières dangereuses. Cette formation vise à supporter les milieux de travail dans la mise en oeuvre des processus d'achat, d'entreposage et de disposition des résidus.

ORGANISATIONS AYANT BÉNÉFICIÉ DE NOS SERVICES

MINISTÈRES

- Affaires municipales et occupation du territoire
- Agriculture, pêcheries et alimentation
- Conseil exécutif
- Culture et communications
- Curateur public
- Développement durable, environnement, lutte contre les changements climatiques
- Économie, science et innovation
- Éducation et enseignement supérieur
- Énergie et ressources naturelles
- Famille
- Finances
- Forêts, faune et parcs
- Immigration, diversité et inclusion
- Justice
- Relations internationales et francophonie
- Santé et services sociaux
- Sécurité publique
- Tourisme
- Transports, mobilité durable et électrification des transports
- Travail, emploi et solidarité sociale

ORGANISMES

- Assemblée nationale
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Centre de gestion de l'équipement roulant
- Centre de services partagés du Québec
- Commissaire au lobbying
- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de l'équité salariale
- Commission de protection du territoire agricole
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Commission des normes du travail
- Commission des services juridiques
- Commission des transports
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Directeur de l'état civil

- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Directeur général des élections
- Financière agricole du Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut du tourisme et d'hôtellerie
- Institut national de santé publique du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office québécois de la langue française
- Protecteur du citoyen
- Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des installations olympiques
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Retraite Québec
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat du conseil du trésor
- Services Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société d'habitation du Québec
- Sûreté du Québec
- Tribunal administratif du Québec
- Tribunal administratif du travail
- Vérificateur général du Québec

ASSOCIATIONS ACCRÉDITÉES

- Association des chirurgiens-dentistes du Québec
- Association des juristes de l'État
- Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec
- Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec
- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Fraternité des constables du contrôle routier du Québec
- Syndicat des agents de protection de la faune du Québec
- Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec
- Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec
- Syndicat des employés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
- Syndicat des professeurs de l'État du Québec
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Syndicat professionnel des médecins du gouvernement du Québec

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Les états financiers au 31 décembre 2016 présentent un revenu total (produits) de 1 630 627 \$ et des dépenses totales (charges) de 1 599 916 \$, incluant l'amortissement des immobilisations de 37 972 \$ (page 31). L'Association termine donc son année financière 2016 avec un excédent des produits sur les charges de 30 711 \$.

En tenant compte de ce bénéfice et de l'investissement en immobilisation d'un montant de 82 333 \$, le surplus d'opérations accumulé est passé de 402 868 \$ à 389 218 \$. Il faut rappeler qu'en fonction des règles budgétaires de la CNESST à l'intention des associations sectorielles paritaires, il est permis à une ASP de conserver, à titre de surplus accumulé, jusqu'à 25 % de l'ensemble des revenus (1 630 627 \$).

Au chapitre des revenus, l'élément principal est le retour des cotisations perçues par la CNESST qui totalisent 1 590 600 \$. En plus de celles-ci, 30 833 \$ proviennent de la vente de documentation et autres revenus et 9 194 \$ d'intérêts.

En ce qui concerne les charges, les traitements et les avantages sociaux ont atteint 1 014 858 \$, ce qui représente 63 % des charges totales. Les frais de déplacement ont totalisé 182 682 \$ et le loyer 138 400 \$, soit respectivement 11 % et 9 % des charges totales. Les honoraires de consultants externes ont nécessité quant à eux des dépenses de 27 317 \$, ce qui représente une diminution de 15 813 \$ par rapport à 2015.

Enfin, l'Association possède des réserves de 98 509 \$ pour les congés de maladie accumulés et de 106 910 \$ pour les vacances courues et de 10 004 \$ pour les déductions à la source, le tout tel que mentionné aux pages 33 et 37.

CONCLUSION

La lecture des différents rapports d'activités et d'opération démontre que l'Association demeure en bonne santé financière et que le budget mis à sa disposition a été utilisé à bon escient pour la réalisation de ses activités et l'atteinte de ses objectifs.

En terminant, je recommande le renouvellement du mandat de la firme Blouin, Potvin, Julien et associés pour la vérification des états financiers de l'Association pour l'année 2017.



Normand Desbiens

Trésorier

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audits généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blouin Julien Potvin*

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 3 avril 2017

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité public n° A103185

RÉSULTATS

Au 31 décembre 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Retour de cotisations - CNESST	1 590 600	1 590 600	1 630 200
Vente de documentation et autres revenus	-	30 833	24 708
Intérêts	-	9 194	9 717
	1 590 600	1 630 627	1 664 625
CHARGES			
Salaires	900 000	830 615	947 689
Avantages sociaux négociés	100 000	107 023	117 743
Avantages sociaux obligatoires	84 000	77 220	90 018
Déplacements	163 000	182 682	140 799
Frais postaux et messagerie	1 500	1 035	693
Loyer	138 400	138 400	137 738
Télécommunications	26 000	21 851	22 687
Assurances	3 000	3 429	2 492
Fournitures	15 000	23 544	12 746
Location – équipement de bureau	25 000	13 851	21 201
Frais d'entretien et réparations – ameublement de bureau	11 500	820	12 105
Impression	6 000	11 565	5 179
Volumes	6 000	7 617	6 166
Location – sites web	19 000	18 008	3 920
Perfectionnement, frais de congrès et colloques	10 000	7 596	8 852
Frais de cotisation à des associations	500	178	417
Frais légaux	2 000	12 826	34
Honoraires – consultants externes	39 100	27 317	43 130
Honoraires – vérificateurs externes	10 000	8 008	7 739
Honoraires – services au secteur	20 000	37 431	6 188
Frais de recrutement	-	19 755	-
Frais de réunions et activités CNESST	6 000	6 837	8 095
Publicité et représentation	-	517	-
Amortissement des immobilisations	-	37 972	16 291
Frais bancaires et autres frais	4 600	3 819	4 332
	1 590 600	1 599 916	1 616 254
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	30 711	48 371

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Au 31 décembre 2016

	2016		Total	2015
	Non affecté	Investi en immobilisations		Total
Actif net				
SOLDE AU DÉBUT	402 868	86 586	489 454	441 083
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	68 683	(37 972)	30 711	48 371
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION	(82 333)	82 333	-	-
SOLDE À LA FIN	389 218	130 947	520 165	489 454

BILAN

Au 31 décembre 2016

ACTIF	2016	2015
Actif à court terme		
Encaisse	33 995	37 490
Placements temporaires	588 165	615 260
Débiteurs	18 590	9 773
Frais payés d'avance	18 615	5 660
	659 365	688 183
IMMOBILISATIONS (note 3)	130 947	86 586
	790 312	754 769

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



NORMAND DESBIENS

Trésorier



GILLES CÔTÉ

Coprésident patronal

BILAN

Au 31 décembre 2016

PASSIF	2016	2015
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	171 638	164 283
Réserve pour congés de maladie (note 5)	98 509	101 032
	270 147	265 315
 Actif net		
Non affecté	389 218	402 868
Investi en immobilisations	130 947	86 586
	520 165	489 454
	790 312	754 769

ENGAGEMENT (note 6)

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2016

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	30 711	48 371
Ajustement		
Amortissement des immobilisations	37 972	16 291
	68 683	64 662
Variation nette des autres postes		
Débiteurs	(8 817)	9 763
Frais payés d'avance	(12 955)	(1 254)
Créditeurs et réserve pour congés de maladie	4 832	(44 361)
	51 743	28 810
Activité d'investissement		
Investissement en immobilisations	(82 333)	(40 612)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(30 590)	(11 802)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	652 750	664 552
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	622 160	652 750
Situation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	33 995	37 490
Placements temporaires	588 165	615 260
	622 160	652 750

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et en vertu du décret 582-83 du 23 mars 1983, a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. L'Association est exemptée d'impôt.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les fonds de caisses, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que les placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

- | | |
|--|--------|
| ▪ Matériel informatique et développement | 5 ans |
| ▪ Ameublement et équipement de bureau | 5 ans |
| ▪ Améliorations locatives | 10 ans |

3- IMMOBILISATIONS

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique et développement	328 535	229 595	98 940	53 703
Ameublement et équipement de bureau	102 297	83 444	18 853	17 868
Améliorations locatives	55 624	42 470	13 154	15 015
	486 456	355 509	130 947	86 586

4- CRÉDITEURS

	2016	2015
Fournisseurs	54 724	46 661
Vacances et salaires à payer	106 910	105 267
Sommes dues à l'État	10 004	12 355
	171 638	164 283

5- RÉSERVE POUR CONGÉS DE MALADIE

La réserve pour congés de maladie représente le solde payable aux employés de l'Association, en date de fin d'exercice, en vertu des conventions collectives.

6- ENGAGEMENT

L'Association a signé un renouvellement anticipé de son bail pour l'occupation de ses locaux jusqu'au 30 juin 2020. Au 31 décembre 2016, le solde à payer suivant ce bail se chiffre à 455 807 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices, en vertu de ce bail, sont les suivants :

▪ 2017	129 962 \$
▪ 2018	130 338 \$
▪ 2019	130 338 \$
▪ 2020	65 169 \$

7- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Le principal est détaillé ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement à l'égard des crédateurs. L'Association considère qu'elle dispose de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à coût raisonnable.